



SAINTE-EULALIE DE CERNON

Procès-verbal du conseil municipal

Mercredi 9 avril 2025

Présents : Le Maire CADENET Thierry, CRISTOL Bastien, CROLY-LABOURDETTE Hélène, FORESTIER Yoann, GENIEZ Victorien, GLANDIERES Florian, Yoann TULSA.

Absents : FROMOND Marianne ayant donné procuration à CRISTOL Bastien, VIALA Philippe ayant donné procuration à FORESTIER Yoann, VINAS Marie-Laure.

Secrétaire : CROLY-LABOURDETTE Hélène.

La séance est ouverte à 19H30.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 7 mars 2025

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 7 mars 2025.

2. Approbation des Comptes Financiers Uniques 2024 :

Le Conseil Municipal approuve les Comptes Financiers Uniques 2024 dont les synthèses sont les suivantes :

Budget principal :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	654 672,33 €			288 961,87 €	365 710,46 €	
Opérations de l'année	771 711,22 €	1 022 146,01 €	407 828,41 €	617 538,34 €	1 179 539,63 €	1 639 684,35 €
Totaux	1 426 383,55 €	1 022 146,01 €	407 828,41 €	906 500,50 €	1 545 250,09 €	1 639 684,35 €
Résultats de clôture	404 237,54 €			498 671,80 €		94 434,26 €
Restes à réaliser	26 367 €	280 071 €				253 704 €
Résultat définitif	-150 533,54 €			498 671,80 €		348 138,26 €

Budget Eau :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		36 176,45 €		53 286,32 €		89 462,77 €
Opérations de l'année	37 921,28 €	28 875,00 €	90 700,61 €	85 361,23 €	128 621,89 €	114 236,23 €
Totaux	37 921,28 €	65 051,45 €	90 700,61 €	138 647,55 €	128 621,89 €	203 699 €
Résultats de clôture		27 130,17 €		47 946,94 €		75 077,11 €
Restes à réaliser		12 119 €				12 119 €
Résultat définitif		39 249,17 €		47 946,94 €		87 196,11 €

Budget Assainissement :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	1 832,67 €			43 203,10 €		41 370,43 €
Opérations de l'année	102 768,03 €	98 553,67 €	40 728,11 €	48 881,11 €	143 496,14 €	147 434,78 €
Totaux	104 600,70 €	98 553,67 €	40 728,11 €	92 084,21 €	143 496,14 €	188 805,21 €
Résultats de clôture	6 047,03 €			51 356,10 €		45 309,07 €
Restes à réaliser	1 932 €				1 932 €	
Résultat définitif	7 979,03 €			51 356,10 €		43 377,07 €

Budget Photovoltaïque :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'année						
Totaux						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser	222 744 €				222 744 €	
Résultat définitif	222 744 €				222 744 €	

3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 :

Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

Budget principal :

Affectation en investissement de 150 533,54 € et report en fonctionnement de 348 138,26 €.

Budget Eau :

Pas d'affectation en investissement et report en fonctionnement de 47 946,94 €.

Budget Assainissement :

Affectation en investissement de 7 979,03 € et report en fonctionnement de 43 377,07 €.

Budget Photovoltaïque :

Pas d'affectation en investissement, ni de report en fonctionnement.

4. Vote des Budgets Primitifs 2025 :

Le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2025 comme suit :

Budget principal :

Investissement : 1 448 128,50 € et Fonctionnement : 904 704,26 €

Budget Eau :

Investissement : 95 622,11 € et Fonctionnement : 128 146,94 €

Budget Assainissement :

Investissement : 64 277 € et Fonctionnement : 94 614,07 €

Budget Photovoltaïque :

Investissement : 269 350 € et Fonctionnement : 35 000 €

5. Vote des taux d'imposition relatifs aux taxes directes locales 2025 :

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux d'imposition pour 2025, soit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 34,19

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 62,00

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,65

Questions diverses :

- Le Conseil Municipal décide de solliciter une aide financière auprès du Département de l'Aveyron pour l'acquisition de l'Auberge La Cardabelle, au titre du Fonds de Soutien aux Territoires. La commune peut espérer une aide de 50 000 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.